



Concession funéraire de mon frère

Par **Diloulou87**, le **10/02/2011 à 14:31**

Bonjour,
Mon frère est décédé il y a 2 mois. Il souhaitait se faire enterrer dans sa ville natal alors qu'il n'y résidé plus. Je me suis donc porter garante de la concession puisque sa fille elle non plus ne réside pas mon village.
Sa fille et moi même nous ne nous entendons pas pour diverses raisons, et il y a quelque jours elle ma envoyer une lettre recommandé en me demandant si elle pouvait prendre la concession a son nom.
Sachant qu'elle n'est pas majeur, qu'elle ne réside pas la ville où son père est enterrer, je me demande si cela est possible.
Je vous remercie d'avance de votre aide.
Bonne journée a vous,
cordialement
Diloulou.

Par **corima**, le **10/02/2011 à 14:51**

Bonjour, etant mineure elle ne peut etre propriétaire de la concession, par contre, vous pouvez lui proposer de prendre une concession de 10 ans et qu'à la fin de ces 10 ans, c'est elle qui reprendra la concession à son nom

Par **Diloulou87**, le **10/02/2011 à 14:52**

Etant donner qu'elle aura 18ans fin mars, cela sera donc possible???

Par **corima**, le **10/02/2011 à 18:15**

Pourquoi vous demandez ça, parce qu'il faut habiter votre village pour pouvoir y être enterré ? Mais si le maire est d'accord, peu importe à qui est la concession, non ? Au pire, posez la question à votre maire, demandez lui s'il accepte que la fille du défunt soit la propriétaire de la concession.

De plus, si les rapports avec la fille de votre frère ne sont pas au beau fixe, peut-être cela pourrait améliorer les relations, bien que le fait de vous avoir fait cette demande par recommandé ne doit pas être agréable.

A vous de voir si elle avait de très bonnes relations avec son papa et surtout vous poser la question de ce qui lui aurait convenu à lui

Par **mimi493**, le **10/02/2011** à **19:06**

La fille est mineure, donc ne peut pas prendre la concession.

Par **corima**, le **10/02/2011** à **20:08**

Elle sera majeure fin mars